



COMBIEN DE FEMMES DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ?

La représentation féminine 2014-2017

AVANT-PROPOS

Les chiffres présentés ici sont issus des décisions de renouvellements du Conseil d'Etat telles que parvenues au Secrétariat à l'égalité et à la famille jusqu'au 30 septembre 2014.

A cette date, toutes les commissions n'avaient pas été renouvelées. Les commissions non renouvelées ont été comptabilisées soit sur la base de la décision telle que préavisée par le Secrétariat à l'égalité et à la famille, soit selon la composition de la période précédente. Une marge d'erreur est donc possible, sans pour autant que les chiffres présentés évoluent de manière manifeste.

La composition de trois Départements ayant été modifiée à l'occasion de la nouvelle législature, une comparaison avec les résultats des périodes administratives précédentes n'est possible et significative que pour le DTEE, DEET et la Présidence.

▣ Introduction

La représentation féminine dans les commissions administratives atteint aujourd'hui 27.32%, soit un accroissement de plus de 6 points depuis 2010. Lors du précédent renouvellement, les femmes occupaient 21% des sièges des commissions, avec seulement 1 point d'augmentation par rapport à 2006. Nous saluons donc cette progression encourageante qui nous rapproche des 30% préconisés par le Conseil d'Etat en 2011. Cette analyse souhaite rappeler l'importance de la mixité dans les commissions administratives, non seulement parce que le Conseil d'Etat le demande, mais surtout parce que la prise en compte de toutes les perspectives est précieuse pour une approche globale et complète de tous les aspects de la société.

▣ Qu'est-ce qu'une commission administrative?

Les commissions administratives sont des instances prévues par la législation, composées de spécialistes, qui ont un rôle de conseil et d'aide à la prise de décision dans les différents domaines où l'Etat intervient. Des bourses et prêts d'étude, à la protection des données, aux réclamations concernant les impôts, en passant par la lutte contre la dépendance aux jeux, l'examen de la chasse ou la planification hospitalière, les thèmes traités s'étendent à tous les aspects de la société valaisanne. Les commissions sont rattachées à un Département ou à la Présidence et les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Ils ou elles sont généralement proposés par les Départements selon différents critères, notamment leur fonction au sein de l'Etat ou d'autres organismes (par exemple Chef-fe de Service ou Président-e d'association), leur profession ou leur expérience.

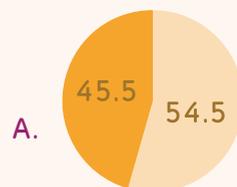
En plus d'intérêts et/ou de compétences spécifiques dans le domaine concerné, les membres doivent représenter les trois régions constitutionnelles du canton et, parfois, les différentes tendances politiques. Bien que la répartition équitable des sièges entre les deux sexes soit requise par le Conseil d'Etat, une représentation égalitaire femme/homme n'est pas encore d'actualité. En effet, 14.1% des commissions sont encore composées uniquement d'hommes. La présente analyse porte sur les commissions administratives ainsi que sur les autres organes assimilés, selon la liste officielle de la Chancellerie d'Etat¹.

¹ La liste des commissions administratives est disponible sur le site de la Chancellerie d'Etat.
www.vs.ch > autorités > gouvernement > commissions administratives

Les résultats par département pour la période administrative 2014 - 2017

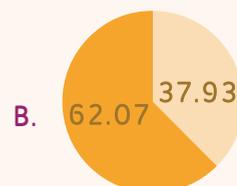
A. PRÉSIDENTE

Le taux de représentation féminine est de 54.55%. Cette moyenne a augmenté de 20 points par rapport à la période précédente et est bien au-dessus de la moyenne générale de 27.32%. Nous pouvons relever également que les 4 commissions liées à la Présidence comptent au minimum une femme.



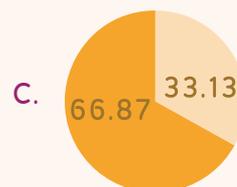
B. DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS (DFI)

Avec 37.93% de femmes, le DFI se situe au-dessus de la moyenne de plus de 10 points. Il est le Département qui assure le mieux la représentativité des femmes dans ses 8 commissions. Une seule d'entre elle ne compte toujours aucune femme (12.5%) et 3 commissions n'ont encore qu'un siège occupé par une femme.



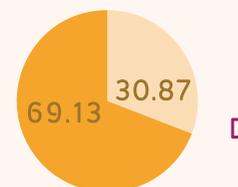
C. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DE LA CULTURE (DSSC)

Le DSSC se place en dessus de la moyenne générale de plus de 6 points, avec 33.13% de présence féminine dans ses commissions. Sur un total de 26 commissions, 3 sont encore composées exclusivement d'hommes (11.5%) et 3 ne comptent qu'une seule femme.



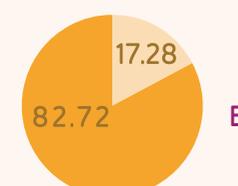
D. DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SÉCURITÉ (DFS)

La représentation féminine dans les commissions de ce Département atteint 30.87%, légèrement en dessus de la moyenne. Parmi les 31 commissions rattachées au DFS, le nombre le plus élevé de commissions entre tous les Départements, 2 seulement ne comptent aucune femme (6.45%). Le DFS est le Département le mieux classé sur la base de ce critère, après la Présidence dont le nombre restreint de commissions (4) rend les résultats moins significatifs.



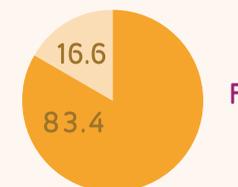
E. DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DU TERRITOIRE (DEET)

Avec une représentation féminine de 17.28%, le DEET se place à l'avant-dernière place, plus de 10 points au-dessous de la moyenne générale de 27.32%. Par contre, sur un total de 14 commissions, nous n'en dénombrons qu'une seule sans représentation féminine (7.14%). Cela étant, 5 commissions ne comptent encore qu'une seule femme.



F. DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTEE)

Le DTEE est le Département dont la représentation féminine est la plus faible, avec 16.60% de femmes dans ses commissions administratives. De plus, 7 commissions sur les 22 considérées sont actuellement composées uniquement d'hommes (31.8%) et 3 n'ont qu'une représentante féminine.



● Femmes ● Hommes

➔ Synthèse

Départements			% 
Présidence	12	10	54.55%
DFI	22	36	37.93%
DSSC	111	224	33.13%
DFS	113	253	30.87%
DEET	28	134	17.28%
DTEE	44	217	16.60%
TOTAL	330	874	27.32%

➔ Commissions sans femmes par Département

Départements	Total commissions	Commissions sans représentation féminine	
Présidence	4	0	0%
DFI	8	1	12.5%
DSSC	26	3	11.5%
DFS	31	2	6.45%
DEET	14	1	7.14%
DTEE	22	7	31.8%
TOTAL	106	15	14.1%

Au total, **14.1%** des commissions ne sont encore composées que d'hommes. Il s'agit des commissions administratives suivantes :

Présidence

- Toutes les commissions comptent au moins une femme

DFI

- Commission cantonale d'impôts des personnes physiques (CIPP)

DSSC

- Commission pour la protection contre les accidents majeurs (COPAM)
- Commission de coordination pour la lutte contre les maladies transmissibles
- Commission cantonale nucléaire, biologique et chimique (NBC)

DFS

- Commission de l'office cantonal du feu
- l'Office cantonal de conduite (OCC)

DEET

- Commission cantonale d'experts en matière d'améliorations foncière

DTEE

- Commission tarifs horaires des engins de chantier et du service hivernal
- Commission cantonale des dangers d'avalanches
- Commission cantonale sur l'hygiène de l'air

Le taux de commissions administratives exclusivement masculines a baissé de 1.2 points depuis la législature précédente. Cependant, si **14.1%** des commissions ne sont composées que d'hommes, aucune ne compte uniquement des femmes. En outre, dans seulement 12 commissions sur 105 (11.4%) la moitié des membres au moins sont des femmes.

▣ Les présidences féminines par Département

Présidence	100%
DFI	25%
DSSC	15.3%
DFS	9.3%
DEET	21.4%
DTEE	4.5%

Il est intéressant de relever que comparé à la précédente législature, tous les Départements comptent au moins une femme à la présidence d'une commission. Le moins bien placé sur la base de ce critère est le DTEE, avec une seule présidente sur 22 commissions. Il faut également souligner que le DTEE et les DEET n'avaient aucune femme présidente de commission en 2010. Les faibles taux de présidence féminine s'expliquent notamment par le fait que de nombreuses commissions sont présidées par les Chefs de Service. Or actuellement, aucune de ces fonctions n'est occupée par une femme au sein de l'Etat du Valais.

De plus, d'autres commissions sont présidées par les Chef-fes de Département, ce qui limite également la possibilité de présidence féminine. Le taux de 100% de femmes présidant les commissions de la Présidence est peu représentatif, au vu de nombre restreint de commissions (4) qui lui sont rattachées.

NB: Une marge d'erreur est possible car toutes les commissions n'ont pas de président-e désigné-e-s formellement dans les décisions du Conseil d'Etat telles que parvenues au Secrétariat à l'égalité et à la famille.

▣ Comparaison intercantonale

Canton ²	Année ³	% 
Lucerne	2010	31.6%
Jura	2010	30%
Genève	2012	29%
Valais	2014	27.32%
Appenzell RE	2009	24.6%
Tessin	2014	20%
Neuchâtel	2010	19.6%

▣ Les commissions extraparlimentaires de la Confédération L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA)

Au niveau fédéral, l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration⁴ instaure une représentation minimale des deux sexes au sein des commissions extraparlimentaires de la Confédération. Toute commission extraparlimentaire doit se composer d'au moins 30% d'hommes et d'au moins 30% de femmes. Si la proportion d'hommes ou de femmes est inférieure à ce chiffre, les Départements doivent se justifier par écrit. Le but à terme est d'atteindre la parité⁵. En 2012⁶, les femmes étaient représentées à hauteur de 31.36% et les hommes à 68.54%. Aucune commission ne comptait moins de 30% d'hommes. Les femmes étaient sous-représentées dans 55 commissions extraparlimentaires sur 120. Nous constatons que même avec des contraintes de représentations linguistiques et politiques, la Confédération parvient à respecter, en moyenne, le quota des 30% exigé par la loi.

² Les chiffres utilisés ont été récoltés auprès des Administrations cantonales respectives.

³ Il s'agit des derniers chiffres que nous avons pu obtenir des cantons concernés.

⁴ R.S 172.010.1

⁵ Art. 8c de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration.

⁶ Rapport du 25 avril 2012 sur le renouvellement intégral des organes extraparlimentaires dont les membres ont été nommés par le Conseil fédéral pour la période 2012 à 2015.

(<http://www.admin.ch/bundesrecht/ko/index.html?lang=fr>)

▣ 30% d'hommes et de femmes en Valais ?

En 2011, suite au rapport du Secrétariat à l'égalité et à la famille constatant la faible augmentation de la représentation des femmes, le Conseil d'Etat a pris une décision importante afin de remédier à cette situation: fixer comme objectif une augmentation de la représentation féminine dans les commissions administratives de 10 points pour la législature 2014-2017, c'est-à-dire d'atteindre la barre des 30%. Pour ce faire, une procédure de préavis systématique du Secrétariat à l'égalité et à la famille a été mise en place.

Le Conseil d'Etat a également chargé les Services de rechercher activement des femmes lors du remplacement d'un membre démissionnaire et de demander aux organismes représentés dans les commissions de présenter pour chaque poste une candidature féminine et une candidature masculine.

De manière globale, l'objectif fixé par le Conseil d'Etat a presque été atteint, puisque de 21% de femmes en 2010, nous sommes passés à 27.32% en 2014. Toutefois, si l'on regarde de plus près, c'est encore une minorité de commissions qui parvient à 30% de femmes:

- 37 commissions administratives sur 105 (35.3%) atteignent la barre des 30% de représentation féminine.
- 104 commissions sur 105 atteignent la barre de 30% de représentation masculine. En effet, nous ne comptons qu'une seule commission avec moins de 30% d'hommes.

▣ Une représentation égalitaire en Valais ?

En termes d'égalité, on peut considérer qu'une représentation féminine située entre 40 et 60% est satisfaisante.

- Dans 20 commissions sur 105 (19%), la représentation féminine se situe entre 40 et 60%.
- 9 commissions (8.5%) ont une représentation féminine supérieure à 50% et 3 commissions (2.8%) seulement présentent une parité parfaite (50% de femmes et 50% d'hommes). Dès lors, 93 commissions sur 105 (88.5%) voient encore leurs sièges occupés par plus d'hommes que de femmes.

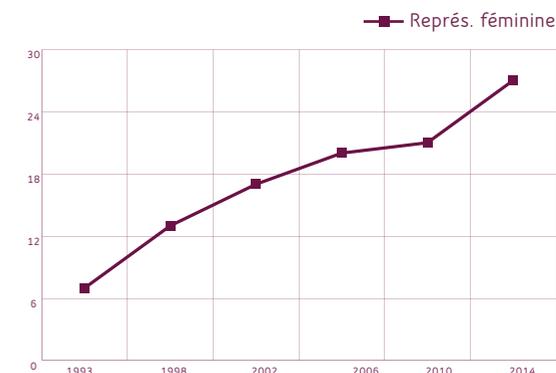
▣ Une volonté forte du Conseil d'Etat valaisan

Depuis 2011, le Conseil d'Etat a montré une volonté forte d'atteindre l'objectif fixé en suivant très largement les préavis du Secrétariat à l'égalité et à la famille. Concrètement, chaque renouvellement de commission et remplacement de membre est soumis au préavis du Secrétariat à l'égalité et à la famille avant la nomination par le Conseil d'Etat.

▣ Evolution depuis 1993

Nous pouvons observer que depuis 1993 la progression n'a jamais cessé, bien qu'à un rythme relativement faible. Après un ralentissement significatif entre 2006 et 2010 (+1%), nous constatons avec satisfaction que l'augmentation de la présence féminine a repris de la force et de la vitesse entre 2010 et 2014 (+6.3%). Comme relevé ci-dessus, cette progression est due en grande partie à la décision du Conseil d'Etat de 2011 et aux mesures qui ont suivi. Nous relevons également que les Services et Départements ont pris au sérieux cette nouvelle exigence, en collaborant activement à la recherche de femmes en cas de préavis négatifs.

Période législative	Représ. féminine dans les commissions administratives
1993-1998	7%
1998-2001	13%
2002-2005	17%
2006-2009	20%
2010-2013	21%
2014-2017	27.3%



➤ Représentation des femmes dans les commissions, par domaines de compétences

Domaines concernés par les Commissions administratives	Représentation féminine
RH et Administration	54.55%
Social	44.64%
Santé	34.62%
Education et Formation	30.54%
Economie	26.67%
Travail et Emploi	23.76%
Culture, Art et Sport	22.78%
Chasse et Pêche	20.00%
Environnement et Travaux publics	17.61%
Finances	17.24%
Sécurité publique	9.84%
Agriculture	7.55%

En 2010, nous avons observé que les hommes étaient surreprésentés dans les domaines « techniques » et les femmes un peu mieux représentées dans les domaines « humains » (en particulier ceux en rapport avec l'éducation et l'enfance). Cette tendance semblait refléter les stéréotypes sexistes de la société actuelle. Nous avons regroupé les commissions dans 12 domaines de compétences afin de vérifier si la représentation féminine est réellement moins haute dans les domaines traditionnellement dits masculins.

- Nous constatons que les femmes sont très faiblement représentées dans les domaines suivants: agriculture, sécurité publique, finances, environnement et travaux publics.
- Leur présence atteint les 20% dans les commissions concernant la chasse et la pêche et se situe entre 22 et 24% dans la culture, l'art et le sport, et le travail et l'emploi.

- Pour les questions concernant l'économie, 26.67% de sièges sont occupés par des femmes.
- La représentation féminine atteint les 30% dans les domaines de l'éducation et formation et de la santé
- Elle se situe entre 40 et 60% pour les questions concernant les affaires sociales (44.64%) et les ressources humaines et l'administration (54.55%).

Au vu de ces résultats, nous constatons en effet que les domaines de compétences sont encore largement influencés par l'appartenance sexuelle. Cependant, nous relevons que des femmes ont intégré des commissions concernant des domaines considérés comme masculins, tels que la chasse, la pêche, l'économie ou les travaux publics. Cette situation fait écho au constat de l'Office fédéral de la statistique selon lequel: « Le choix de la profession ou du domaine d'études est toujours fortement marqué par l'appartenance sexuelle(..). Si ce choix s'est quelque peu assoupli ces vingt dernières années, il n'en demeure pas moins que les jeunes hommes choisissent encore souvent et plus fréquemment que les jeunes femmes des métiers et des études techniques dans des domaines comme l'ingénierie, l'architecture et la construction, la technique et l'informatique. En revanche, les jeunes femmes suivent souvent et plus fréquemment des formations et des études dans la santé, les sciences humaines et sociales, le travail social et l'enseignement. Mais elles optent aussi plus souvent qu'avant pour des filières typiquement masculines. »⁷

Il est nécessaire de continuer l'information auprès des femmes valaisannes sur les commissions administratives afin qu'elles puissent faire part de leur motivation à siéger et que la liste tenue par le Secrétariat à l'égalité et à la famille couvre tous les domaines, y compris techniques. Il serait également utile de promouvoir, lors de choix professionnels et auprès des employeurs, les avantages de la mixité dans une entreprise. Poursuivre la sensibilisation des jeunes filles à la variété des professions techniques existantes participe également à augmenter le nombre potentiel de femmes pouvant intégrer une commission administrative.

⁷ Office fédéral de la statistique > Thèmes > 20 - Situation économique et sociale de la population > Egalité entre femmes et hommes > Données, indicateurs > Formation > Choix professionnels et des études, état au 20.10.2014

➔ Conclusion



Nous pouvons tirer un bilan positif du renouvellement des commissions administratives pour la période législative 2014-2017. La présence des femmes progresse et se rapproche enfin des 30%. Cependant, si un bout de chemin a été fait, une représentation équitable des femmes et des hommes n'est pas encore atteinte. Ce résultat reflète la situation actuelle de l'égalité dans notre société.

Le changement est en route, mais de nombreux défis sont encore à relever. Les femmes valaisannes restent largement sous-représentées dans la vie publique et les postes à responsabilité. Cela est sans doute dû, en partie, aux stéréotypes sexistes encore bien ancrés dans notre société, mais également au challenge que représente la conciliation entre la famille et le travail.

Impressum

Sion, janvier 2015

Textes : Secrétariat à l'égalité et à la famille

Graphisme, mise en page & illustration : Pauline Lugon | www.pole-in.ch

Photo de couverture : © Fotolia

Impression : Imprimerie Schmid

Secrétariat à l'égalité et à la famille

Avenue de la Gare 33

CP 478

1951 Sion

Tél. : 027 606 21 20

Fax : 027 606 21 27

E-mail : SEF-SGF@admin.vs.ch

www.vs.ch/egalite